

La structure occupationnelle de la main-d'oeuvre québécoise 1951-1971

Dorval BRUNELLE

Volume 7, Number 2, novembre 1975

Travaux et recherches sur le Québec

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/001113ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/001113ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université de Montréal

ISSN

0038-030X (print)

1492-1375 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

BRUNELLE, D. (1975). La structure occupationnelle de la main-d'oeuvre québécoise 1951-1971. *Sociologie et sociétés*, 7(2), 67-88.
<https://doi.org/10.7202/001113ar>

Article abstract

Using the data contained in the federal government's ten-yearly census reports, the author attempts to outline the changes in occupational structures in Quebec between 1951 and 1971. The four following occupational categories were the basis for his analysis : manual laborers, white-collar workers, administrators, and professionals. Using these criteria he concludes that elimination of manual labor in society is far from being realized insofar as the number of subordinate occupations is multiplying as fast as the growth of supervisory positions. Moreover, above and beyond these transformations, the problems inherent in the study of social classes are dealt with here.

La structure occupationnelle de la main-d'oeuvre québécoise 1951-1971



DORVAL BRUNELLE

INTRODUCTION

Nous nous proposons dans le présent travail d'étudier les grandes lignes de l'évolution de la structure occupationnelle au Québec entre 1951 et 1971 à partir des trois recensements fédéraux décennaux pertinents. Il ne s'agira pas toutefois de reprendre les analyses de la structure occupationnelle ou du marché du travail qui ont pu être effectuées, par exemple, sous l'égide du Bureau fédéral de la Statistique¹, sinon de soumettre à la vérification quelques hypothèses tirées de travaux récents sur les classes sociales. Ces hypothèses nous apparaissent intéressantes en ce qu'elles remettent en cause certains postulats de la problématique avancée par les tenants de la révolution technique et scientifique à l'effet que l'utilisation à des fins productives du savoir et de la technique aurait pour conséquence de libérer l'homme des fonctions manuelles répétitives et de donner lieu à la multiplication des occupations hautement qualifiées de techniciens et de spécialistes de tous ordres.

1. Voir, par exemple : Denton, Frank T. et Sylvia Ostry : *Relevés chronologiques de la main-d'œuvre canadienne*, Ottawa, Bureau fédéral de la Statistique, 1967 ; Ostry, Sylvia : *The Occupational Composition of the Canadian Labour Force*, Ottawa, D.B.S., 1967. Ostry, Sylvia : *Différences provinciales du taux d'activité*, Ottawa, B.F.S., 1968.

Nous voudrions plutôt montrer, à la suite des travaux effectués par Baudelot, Establet et Malemort en France², ainsi que par Harry Braverman³ aux U.S.A. : *premièrement*, que l'évolution des rapports capitalistes de production n'affecte pas substantiellement la structure occupationnelle dans la mesure où les tâches manuelles d'exécution demeurent de loin la catégorie d'occupations la plus importante et celle qui fournit le plus de débouchés sur le marché du travail ; *deuxièmement*, que cette évolution entraîne une multiplication de fonctions subalternes de supervision et d'encadrement du travail manuel ; et, *troisièmement*, que le nombre de spécialistes ou de techniciens hautement qualifiés croît fort peu en comparaison avec l'augmentation du nombre des occupations techniques s'apparentant davantage à un travail manuel plutôt qu'à ce qu'il est convenu d'appeler un travail intellectuel.

Afin de vérifier ces hypothèses, nous étudierons la structure occupationnelle du Québec à partir d'une division en quatre grandes catégories occupationnelles, division tout empiriste, soit dit en passant, puisque nous ne retiendrons comme unique critère d'appartenance à l'une ou l'autre des catégories que la fonction assumée par les individus dans un procès de production. Il faut indiquer que cette contrainte est inscrite dans l'instrument utilisé ici puisque les données de base sont colligées selon une nomenclature elle-même fondée sur une classification descriptive des professions⁴. Or, le critère principal utilisé étant « l'homogénéité en ce qui concerne le travail exécuté » plutôt que la *fonction* de tel ou tel travail dans le procès d'ensemble d'une production sociale ou que la place occupée par le travailleur individuel dans le travail collectif — ainsi que l'exigerait une division en classes sociales ou fractions de classes au niveau des rapports de production, — on assiste alors à un foisonnement de description. On en dénombrera ainsi plus de 90,000 au recensement de 1971 !

Pour contourner cette difficulté liée à la manipulation d'un nombre aussi élevé de descriptions et afin de maintenir une certaine comparabilité entre les données pour lesquelles le contenu des grandes catégories statistiques varie substantiellement d'un recensement à l'autre⁵, nous avons procédé à partir des quatre grandes catégories occupationnelles suivantes :

2. Baudelot, Christian, Roger Establet et Jacques Malemort : *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspéro, 1974, p. 150-157.

3. Braverman, Harry : *Labor and Monopoly Capital. The Degradation of Work in the Twentieth Century*, N.Y., Monthly Review Press, 1974, p. 348-356 et 377-402.

4. « La classification utilisée dans le présent appendice (au Recensement de 1971) et dans les bulletins qu'il concerne est fondée sur la classification canadienne descriptive des professions (C.C.D.P.) de 1971, ... qui constitue un outil servant non seulement au recensement, mais encore à l'orientation professionnelle, au placement des travailleurs, à la formation professionnelle, à l'évaluation des immigrants et à d'autres fins... Le principal critère de classification est l'homogénéité, en ce qui concerne le travail exécuté ; mais, dans certains cas, d'autres facteurs ayant une influence marquée sur la nature des fonctions, tels l'instruction, le milieu de travail, le processus industriel ou les matières œuvrées, entrent aussi en ligne de compte. La classification diffère considérablement de celles utilisées antérieurement pour présenter les données du recensement ; de nombreux secteurs ont été traités avec beaucoup plus d'homogénéité et de détail que jamais auparavant. Cette liste comprend des groupes traditionnellement vagues, comme celui de la direction, et des professions plus nouvelles comme celles qui émergent dans le domaine des sciences sociales et physiques... » Cf. *Recensement du Canada 1971*, Appendice, Catalogue 94-927, introduction.

5. « La classification des professions de 1971 diffère grandement des classifications précédentes. Elle est le produit d'une révision complète des anciennes classifications. Par conséquent, il est impossible de faire des comparaisons avec les recensements antérieurs pour l'instant. Un texte spécial sur les tendances paraîtra ultérieurement ». Cf. *nota*, in : *Recensement de 1971*, notamment au catalogue 94-725.

1. les travailleurs manuels ;
2. les travailleurs intellectuels ;
3. les administrateurs et directeurs ; et,
4. les professionnels.

Cette division a l'avantage par rapport à la division traditionnelle entre cols bleus et cols blancs — à laquelle vient parfois s'ajouter une troisième catégorie comprenant les employés des services, — de faire ressortir l'aspect social de la tâche assumée, c'est-à-dire le lien entre la description statistique fondée sur une définition *subjective* de l'occupation par l'individu⁶ et la position *objective* occupée dans une hiérarchie de pouvoirs au niveau même du procès de travail.

Ainsi, plutôt que d'utiliser une nomenclature strictement descriptive et économique basée essentiellement sur les trois secteurs — primaire, secondaire et tertiaire, — de la production, nous avons choisi d'agréger les données en tenant compte du facteur plus politique qu'est la fonction sociale assumée dans les rapports de production.

C'est ainsi que nous avons cherché, dans un premier temps, à rendre comparables dans toute la mesure du possible les grandes catégories utilisées dans les trois recensements retenus en effectuant, chaque fois que cela était nécessaire, les réaménagements qui s'imposaient à la suite de déplacements de groupes ou sous-groupes d'occupations d'une grande catégorie à une autre. Nous n'avons pas poussé ces manipulations au-delà de ce qui était nécessaire pour les besoins d'établissement de comparaisons d'ensemble.

Étant donné que ces questions de méthode sont liées aux définitions des grandes catégories retenues, nous nous attarderons donc sur celles-ci et relèverons quelques-uns des problèmes techniques rencontrés.

Ont été inclus parmi les travailleurs manuels, les agriculteurs, les ouvriers spécialisés ou non des secteurs primaires et secondaires ainsi que les travailleurs de la construction et des transports ; ce sont ceux que l'on identifie comme les cols bleus, alors que les cols blancs regroupent tous les employés de bureaux, ceux des commerces et des services.

Ces derniers sont considérés ici comme travailleurs manuels essentiellement parce que :

l'irruption du capitalisme dans la sphère du commerce — comme dans les autres sphères des services d'ailleurs, D.B. — se traduit par une généralisation du salariat et une disparition tendancielle du boutiquier indépendant. Ces transformations ne sont pas seulement d'ordre juridique ; elles bouleversent, dans le même temps, la division et l'organisation du travail dans la branche.

Elles tendent à détruire le *métier* du boutiquier, qui est l'équivalent, dans la distribution, de l'ouvrier professionnel dans la production. Elles engendrent ici encore une dissociation du travail qualifié au profit d'une bipolarisation des qualifications.

6. Pour une critique fort intéressante de la manière même dont sont compilées à l'extérieur des rapports de production les données concernant le travail, voir : Magaud, Jacques : « Vrais et faux salariés », in *Sociologie du travail*, vol. XVI, n° 1, janvier-mars 1974, p. 1 à 18.

D'un côté, un travail intellectuel de commandement et de gestion concentré dans les cerveaux d'un petit nombre de cadres.

De l'autre, les tâches manuelles, parcellaires et répétitives de manutention, d'approvisionnement des rayons, de déchargement des camions, ou d'enregistrement à la caisse.

On constate en effet que, dans le secteur salarié du commerce (...), la structure de l'emploi se confond de plus en plus avec celle en vigueur dans l'industrie⁷.

Dans la catégorie des travailleurs manuels, de loin la plus importante, nous avons maintenu la distinction cols bleu — cols blancs parce qu'elle permet de démarquer une transformation profonde dans l'évolution de la structure occupationnelle sur laquelle nous reviendrons. Sur le plan numérique, ce groupe ne pose pas de problème ; on y retrouvera le manœuvre, l'ouvrier de métier et l'employé de bureau. Si les problèmes qu'il soulève concernent fort peu d'individus, ils n'en sont pas moins importants sur les plans théorique et empirique. En effet, dans les trois recensements le sous-groupe des « vendeurs » comprend aussi bien le professionnel de la vente spécialisée, le courtier en valeurs que la vendeuse d'un magasin à rayons ; le groupe du « transport » en 1961, comprend le pilote d'avion, la téléphoniste, le facteur et le postier, tandis qu'en 1971, si le premier fait toujours partie du groupe « transports », les autres sont inclus dans le groupe « travail administratif et secteurs connexes ». Pour des raisons de cohérence et afin de ne pas allonger indûment les manipulations, nous avons regroupé toutes ces occupations parmi les travailleurs manuels — cols blancs malgré que certaines d'entre elles auraient dû être comprises parmi les travailleurs intellectuels, comme le vendeur spécialisé ou le navigateur. En fait, soit parce qu'il était impossible de désagréger davantage telle ou telle catégorie, soit parce que le nombre d'individus impliqués était infime par rapport au nombre total d'individus d'un groupe (par exemple, il y a 750 pilotes et navigateurs au Québec en 1961 sur 1,396,994 travailleurs manuels et 157,141 travailleurs intellectuels et 710 courtiers en valeurs en 1971), nous avons préféré constituer nos cohortes de manière à respecter avant tout l'exigence de la comparabilité d'un recensement à l'autre en tenant compte des occupations d'ensemble plutôt que de déviations particulières qui n'auraient pas été préalablement étudiées théoriquement, ou qu'il n'aurait pas été possible d'établir empiriquement pour telle ou telle occupation spécifique.

Nous avons ainsi été amené à regrouper dans la catégorie des travailleurs intellectuels ceux qui détiennent effectivement un savoir, une connaissance bref, des *qualifications* qui les sauvent de la stricte exécution manuelle d'une tâche parcellaire et répétitive ; il s'agit en l'occurrence des spécialistes, des techniciens, des enseignants et du clergé. Bien sûr le phénomène de la prolétarianisation, c'est-à-dire la déqualification et la substitution de tâches, peut aussi affecter ces sous-catégories occupationnelles ; c'est ainsi que l'on peut noter une tendance dans ce sens chez certains groupes de techniciens médicaux ou de laboratoire dont la tâche se dégrade progressivement pour n'être plus, à la limite, qu'une simple tâche manuelle. Néanmoins, pour isoler ce processus dans le temps, il faudrait faire intervenir d'autres variables et étudier l'évolution de la situation objective dans tel ou tel procès de travail, ce qui n'entrait pas dans le cadre de la présente étude.

7. Baudelot, Establet et Malemort : *op. cit.*, p. 121-122.

En fait ces quelques éléments nous amènent à poser une question plus générale concernant les critères susceptibles de permettre de démarquer le travailleur manuel du travailleur intellectuel. Dissipons d'abord une équivoque : il ne s'agit surtout pas de poser ici une distinction « morale » et d'inscrire auprès de l'un une « supériorité » quelconque par rapport à l'autre. Si différence il y a, celle-ci repose sur des faits concrets et tel critère n'a rien à voir avec le plus ou moins grand nombre de manipulations manuelles par rapport au temps consacré à l'utilisation d'un savoir. La différence fondamentale entre le travailleur manuel et le travailleur intellectuel n'est pas inscrite dans la fonction dominante, manuelle ou intellectuelle, mais dans la situation objective de l'un et de l'autre par rapport à ces moyens de production que sont le savoir, la technique, bref les connaissances théoriques et empiriques applicables au niveau du procès de travail. Dans un procès de travail, l'exécutant doit accomplir une tâche quelconque dont la fin *et* les moyens d'exécution sont déterminés par les détenteurs du pouvoir sur ces procès de travail ; dans ces conditions, le travailleur intellectuel *peut* être asservi de la même façon qu'un travailleur manuel dans des procès de travail donnés. Néanmoins, le fait qu'un travailleur intellectuel dispose de connaissances, *règle générale*, lui garantit une autonomie relative à tout le moins dans les moyens à mettre en œuvre pour exécuter un travail. Au surplus, autonomie ou pas, il bénéficie, *règle générale*, d'une rémunération plus élevée qui le démarque socialement du travailleur manuel.

Cette distinction demeure quand même délicate à manipuler pour deux raisons : d'abord parce que la ligne de démarcation est loin d'être aisée à établir pour chacune des diverses catégories retenues dans tel ou tel recensement ; ensuite parce que, d'un recensement à l'autre, certaines occupations peuvent passer de la catégorie des travailleurs intellectuels à celle des travailleurs manuels ou vice-versa. C'est toute la difficile question de la déqualification du travail ou, plus rarement, de sa qualification qui est ici en jeu. L'évolution du système étant liée à l'extension et à l'intensification des rapports capitalistes de travail, cette évolution implique une constante transformation des procès de travail et, partant, des occupations. Certaines tâches pouvaient autrefois être comprises parmi les travaux intellectuels qui sont devenus des travaux manuels, tandis que certains travailleurs intellectuels ont pu devenir de véritables professionnels ; ainsi en est-il, par exemple, de la télégraphie dans un cas, des psychologues dans l'autre. Dans le même ordre d'idée, en tant que travailleur intellectuel, l'enseignant peut disposer d'une plus ou moins grande autonomie relative sur son procès de travail de telle manière, à la limite, qu'il puisse être tout aussi exploité qu'un travailleur manuel ; et ce dernier, s'il est chauffeur à son compte ou opérateur de machinerie lourde, pourra conserver ou gagner une autonomie que des travailleurs intellectuels n'ont pas. Ceci pour indiquer, répétons-le, que le critère de la situation objective par rapport à des moyens de production ne s'accommode pas parfaitement avec celui de l'homogénéité dans l'exercice d'une fonction privilégié par les recensements.

Toutefois, la situation objective renvoie à un rapport juridique entretenu avec des moyens de production et c'est ce rapport qui fonde à son tour le rapport de pouvoir sur les procès de travail. Si la propriété et la possession sont les deux formes juridiques dans lesquelles s'inscrivent ces rapports juridiques, le salariat caractérise la situation de l'exécutant. Nous avons ici affaire à un rapport d'appropriation de la fin et des moyens à mettre en œuvre dans l'accomplissement d'une

tâche entre les mains des gestionnaires⁸ et une expropriation concomitante des mains de ceux sur lesquels le pouvoir s'exerce⁹. Cette appropriation fonde concrètement l'exercice du pouvoir sur les procès de travail, tandis que l'expropriation caractérise la soumission à ce rapport de pouvoir ; ce double processus établit le rapport social d'exploitation dans les rapports de production.

Le lien juridique est donc, en dernière instance, le critère de démarcation par excellence qui permet d'isoler la situation objective par rapport à des moyens de production, c'est-à-dire le rapport entre détenteurs de pouvoir à des degrés divers et ceux sur lesquels ce pouvoir s'exerce. Or, ce rapport n'est pas obligatoirement inscrit dans telle ou telle fonction : le chauffeur de taxi ou le camionneur, la sténo ou l'enseignant peuvent tout aussi bien travailler à leur propre compte qu'être de simples salariés. C'est le phénomène de l'extension des rapports capitalistes de production qui conduit à la destruction inévitable des rapports entretenus par les petits propriétaires et les artisans avec leurs moyens de production et à leur intégration parmi les salariés. Afin d'illustrer ce processus, il faut donc aussi tenir compte, pour chacune des catégories, de la distinction entre salarié et non salarié : l'extension du salariat dénote l'extension des rapports capitalistes de travail.

C'est ainsi que la distinction entre travail manuel et travail intellectuel ne peut être établie qu'au niveau des rapports capitalistes de production et que cette contradiction n'a plus aucun sens dans des rapports pré-capitalistes puisque les fonctions qui sont dans un cas fragmentées sont dans l'autre cumulées par l'artisan, le travailleur à son compte, etc. Il apparaît dès lors essentiel de ne retenir, à l'intérieur de nos catégories, que la main-d'œuvre salariée.

Indiquons aussi que ce n'est pas le fait d'être ou non salarié qui entraînerait *de facto* la soumission à un rapport d'exploitation, mais bien la situation objective, le rapport du pouvoir¹⁰. À cet égard, il serait intéressant de hiérarchiser les détenteurs de pouvoir du contremaître au directeur en passant par les cadres et tous les titrés possibles et imaginables puisque la concentration et la centralisation du pouvoir sont des contraintes dans lesquelles le système se doit de fonctionner. Ici encore nous avons dû composer avec les données disponibles et plutôt que de créer une catégorie à part de contremaîtres — ce que nous établirions pour l'année 1971 uniquement, sans pouvoir isoler les autres petits propriétaires, — nous les avons laissés dans la catégorie des travailleurs avec lesquels ils ont le plus d'« affinités ».

8. Cf. *Le Rapport sur le contrat de travail*, Comité du contrat de travail, Office de révision du Code civil, Montréal, 1969, p. 5-6, où l'amendement proposé à l'article du Code civil sur le contrat de travail permettrait « de cerner avec plus de précision la différence entre le contrat de travail et le contrat d'entreprise... (et de mettre) en relief l'attribut principal du contrat de travail : le lien de préposition caractérisé par le pouvoir de contrôle de l'employeur sur l'employé, tant dans la fin recherchée que dans les moyens utilisés ».

9. Pour une illustration de ceci, voir l'analyse qu'a faite Braverman à partir des travaux de l'ingénieur Frederick W. Taylor, *op. cit.*, plus particulièrement aux pages 88 à 108.

10. Si la contradiction sociale entre le propriétaire et le non-propriétaire recouvrait auparavant la contradiction entre non-salariés et salariés dans les rapports capitalistes de production, il est bien évident qu'avec le développement du salariat chez les propriétaires et les possesseurs de moyens de production et la computation de ces salaires parmi les coûts de production — alors que tels prélèvements pouvaient antérieurement être effectués à même les profits, — ne change que formellement le rapport fondamental en cause qui est et demeure un rapport de pouvoir.

En terminant, il importe d'indiquer que nous avons entrepris cette analyse malgré que la comparabilité des données d'un recensement à l'autre fasse problème. Nous croyons avoir, dans une certaine mesure, contourné la difficulté en partant d'un ensemble de grandes catégories occupationnelles à l'intérieur desquelles nous avons situé les occupations en nous basant sur les descriptions qui en étaient données dans chacun des recensements. Une telle façon de procéder permet d'énoncer quelques tendances d'ensemble mais il est bien évident que l'analyse perd de sa validité au fur et à mesure que l'on passe à des manipulations plus détaillées. Cette difficulté est cause notamment de ce que nous avons restreint au minimum l'étude de la catégorie des travailleurs intellectuels en attendant de disposer de travaux pertinents qui permettraient d'étayer nos comparaisons. Par contre, l'étude des occupations manuelles, qu'il s'agisse des cols bleus ou des cols blancs, n'est pas substantiellement affectée précisément parce que le niveau d'agrégation retenu est suffisamment large et que l'étude de détail s'impose moins dans ce cas qu'elle ne se pose chez les travailleurs intellectuels entre les spécialistes et les techniciens, par exemple.

1. L'EXTENSION DU SALARIAT

La caractéristique dominante de l'évolution des rapports capitalistes de production est sans contredit l'extension du salariat comme en fait foi le tableau ci-dessous.

TABLEAU 1

*Rapports des salariés sur la main-d'œuvre totale, par catégorie
Québec, 1951, 1961 et 1971 (en pourcentage)*

	1951	1961	1971
Travailleurs manuels	81.0	87.3	90.6
— cols bleus	74.1	82.3	88.0
— cols blancs	96.0	95.2	93.3
Travailleurs intellectuels	96.0	95.5	98.1
Administrateurs-directeurs	38.8	49.3	95.7
Professionnels	59.0	65.6	81.2
Moyenne générale	78.6	84.7	91.5

Sources : *Recensement de 1951*, vol. IV, tableau II, pages 11-71 sq.
Recensement de 1961, catalogues 94-539, pages 21-55 sq. et 94-503 ;
Recensement de 1971, catalogue 94-752.

Cette extension a été dans l'ensemble plus accélérée durant la décennie 1961-71 qu'elle ne l'a été de 1951 à 1961.

L'augmentation marquée des salariés parmi les cols bleus est accusée essentiellement par la baisse importante des agriculteurs dont le nombre tombe de 195,410 en 1951 à 64,530 en 1971. La baisse, faible il est vrai, assez inattendue du rapport des salariés sur la main-d'œuvre totale chez les cols blancs s'explique du fait que depuis 1951 s'est développé un fort contingent de sténos, de dactylos, de chefs de vente (dans le groupe « commerce ») qui travaillent à leur propre compte.

L'augmentation importante des salariés parmi les administrateurs et directeurs est évidemment liée d'une part à l'extension du salariat chez un groupe qui auparavant percevait ses revenus à même les profits d'entreprise et qui les impute maintenant sur les coûts de production, d'autre part à la disparition de l'entrepreneur individuel. Ces éléments valent aussi pour expliquer l'extension du salariat chez les professionnels ; cette extension étant aussi bien sûr, pour certains d'entre eux, le fait de la prise en charge par l'État du coût du maintien de services comme la santé ¹¹.

2. LA STRUCTURE OCCUPATIONNELLE

Le tableau 2 fait état de l'évolution d'ensemble de la structure occupationnelle au Québec.

TABLEAU 2
*Structure occupationnelle de la main-d'œuvre totale,
Québec, 1951, 1961 et 1971 (chiffres absolus et pourcentages)*

	1951		1961		1971	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%
Travailleurs manuels	1,226	84.8	1,397	81.5	1,561	80.1
— cols bleus	<u>836</u>	<u>57.8</u>	<u>856</u>	<u>50.0</u>	<u>791</u>	<u>40.6</u>
— cols blancs	<u>390</u>	<u>27.0</u>	<u>541</u>	<u>31.5</u>	<u>770</u>	<u>39.5</u>
Travailleurs intellectuels	96	6.6	154	9.0	235	12.1
Administrateurs-directeur	108	7.5	138	8.0	103	5.3
Professionnels	16	1.1	26	1.5	48	2.5
Total	1,446	100%	1,715	100%	1,947	100%

Source : cf. tableau 1.

11. « Il convient aussi d'indiquer que les travailleurs indépendants dans des entreprises constituées en corporation sont compris comme salariés en 1971, mais ils ne l'étaient probablement pas en 1961 ». Cf. *Recensement de 1971*, catalogue 94-725, définitions.

Deux des éléments à retenir de ce tableau concernent d'abord la baisse relative du nombre des travailleurs manuels par rapport à l'augmentation rapide du nombre des travailleurs intellectuels, ensuite l'augmentation du nombre des cols blancs parmi les travailleurs manuels. Le premier phénomène a été suffisamment analysé dans la littérature sur la main-d'œuvre pour qu'il n'y ait pas lieu de le reprendre ici. Il importe toutefois d'indiquer que la baisse relative du nombre des travailleurs manuels apparaît beaucoup moins importante que ne le laisse supposer la dichotomie traditionnelle cols bleus — cols blancs quand on inclut parmi ces derniers les trois autres catégories que nous avons utilisées, c'est-à-dire les travailleurs intellectuels, les administrateurs-directeurs et les professionnels. Ceci indique que, malgré le développement technique, l'implantation de technologies nouvelles et la rationalisation des procès de production, les tâches manuelles n'ont aucunement tendance à disparaître comme on cherche parfois à nous le faire croire. Nous assistons bel et bien à une augmentation absolue constante du nombre des travailleurs manuels malgré que le taux d'augmentation de ce nombre soit passé de 14% de 1951 à 1961 à 12% pour la décennie 1961-71.

Quant au second phénomène concernant le rapport des cols bleus sur les cols blancs, rapport que l'on retient parfois comme un indicateur du développement économique et social, le nombre des cols bleus tombe de 836,000 à 791,000 sur vingt ans, soit une baisse de 5.4%, tandis que les effectifs des cols blancs augmentent de 97% dans le même temps.

Si l'on ne peut déceler une transformation dans la nature des rapports de travail dans ce qui n'est tout au plus qu'une tendance à la permutation du rapport cols bleus — cols blancs, cette transformation est néanmoins significative d'une évolution spécifique où le développement est fondé davantage sur l'extension des occupations de bureau et de vente surtout à cause de la bureaucratisation des appareils privés et gouvernementaux : le nombre des employés de bureau passe de 148,553 en 1951 à 346,390 en 1971, soit une augmentation de 133% en vingt ans ; le personnel des services augmente de 67% dans le même temps passant de 134,750 à 226,305 tandis que le groupe « commerce » voit ses effectifs passer de 81,394 en 1951 à 197,075 en 1971 soit une augmentation de 142%.

Chez les travailleurs intellectuels, les effectifs croissent d'environ 60% de 1951 à 1961 et 52.6% de 1961 à 1971.

Si la baisse absolue du nombre des travailleurs manuels cols bleus est imputable à la disparition d'un fort contingent d'agriculteurs, celle des administrateurs-directeurs mérite qu'on s'y arrête quelque peu.

D'après Sylvia Ostry, l'augmentation du nombre des administrateurs et directeurs de 1951 à 1961 s'explique ainsi :

l'expansion du groupe des occupations de *managers* et propriétaires est liée à la prolifération et l'extension des fonctions de supervision et d'administration dans l'entreprise privée et les gouvernements ainsi, mais à un moindre degré, qu'à l'expansion de la propriété individuelle... Il importe d'indiquer, toutefois, qu'entre 1951 et 1961 on a assisté à une augmentation dans le pourcentage de la part des occupations « managériales » à l'intérieur de toutes les branches industrielles sauf le commerce et les services. En d'autres mots, dans la plupart des industries, avec le développement des méthodes de production, le

rapport du nombre de *managers* sur le nombre de leurs subordonnés augmente¹².

Il est bien entendu que ce phénomène n'a pas connu de renversement dans la décennie suivante comme l'indiquent les chiffres du tableau 2 où le nombre des directeurs et administrateurs tombe de 138,000 à 103,000 de 1961 à 1971. En effet, si nous ajoutons à ce chiffre celui des quelques 128,850 surveillants et contremaîtres et petits propriétaires à leur compte qui sont compris parmi les travailleurs manuels, nous assistons alors à une augmentation dans ce groupe de 68% au lieu de la baisse de 25% que nous avons autrement¹³.

TABLEAU 3

*Structure occupationnelle révisée de la main-d'œuvre totale,
Québec, 1971 (chiffres absolus et pourcentages)*

	('000)	%
Travailleurs manuels	1,433	73.6
— cols bleus	735	37.7
— cols blancs	698	35.9
Travailleurs intellectuels	235	12.0
Administrateurs, directeurs Surveillants et contremaîtres	231	11.9
Professionnels	48	2.5
Total	1,947	100.0%

Source : *Recensement de 1971*, catalogue 94-725.

Nous avons porté ces résultats au tableau 3, ce qui a pour effet de modifier quelque peu les éléments de comparaison établis précédemment puisque la part relative des travailleurs manuels tombe de 81.5% en 1961 à 73.6% seulement en 1971 et que le groupe des administrateurs et directeurs passe de 8.0% à 11.9% dans le même temps. Autre élément : la part relative des cols bleus et cols blancs est aussi affectée et la baisse absolue du nombre des cols bleus de 1961 à 1971 accentuée. Si nous n'avons pas établi au départ la comparaison sur cette base c'est d'abord et avant tout parce qu'une décomposition de cette nature n'est pas possible à partir des données des recensements de 1951 et 1961 de sorte que les termes de la comparaison risquaient d'être perturbés d'autant. Il faut voir que la réalité se situe quelque part entre ces deux extrêmes pour l'année 1971 et que bon nombre de directeurs et d'administrateurs autrefois compris dans ce groupe se

12. Ostry, Sylvia, *The Occupational Composition of the Canadian Labour Force*, 1961 Census Monograph, Ottawa, D.B.S., 1967, p. 20.

13. « En règle générale, un propriétaire (...) avec employés rémunérés sous ses ordres, est censé n'accomplir que des tâches de direction ; il est, par conséquent classé dans le groupe de base des surveillants (contremaîtres) à l'intérieur du sous-groupe approprié » et non pas avec les administrateurs et directeurs. Cf. *La classification des professions, Recensement du Canada 1971, inspirée de la classification et dictionnaire canadiens des professions*, Ottawa, B.F.S., mai 1971, catalogue 12-536 F, vol. 1, p. 11 : Mais comme les données du recensement sur les occupations ne sont pas désagrégées au delà des quatre chiffres le *groupe de base 5130* comprend l'administrateur-gérant, propriétaire ou non, et les surveillants/contremaîtres.

retrouvent dispersés et inclus dans d'autres catégories occupationnelles ; c'est ainsi que l'on a, par exemple, un sous-groupe intitulé « cadres de direction d'exploitations agricoles » dans le groupe « agriculture » plutôt que dans celui des administrateurs. Mais l'élément d'explication le plus important est que le processus de hiérarchisation des rapports de pouvoir fonde à la fois la concentration et la centralisation du pouvoir *en même temps* que la multiplication des petits empires bureaucratiques avec leurs petits potentats. S'il est exagéré d'inclure tous les surveillants comme, par exemple, les chefs de rayons et tous les contremaîtres parmi les directeurs il faut néanmoins indiquer que ceux qui sont à la tête de ces pyramides s'apparentent et s'identifient davantage à la direction qu'auprès des exécutants¹⁴. Aussi, si, pour contourner la difficulté que pose la comparabilité des données des divers recensements, nous constituons une catégorie occupationnelle comprenant tous ceux qui, à quelque degré que ce soit, détiennent et exercent un pouvoir sur un ou des procès de travail, comprenant aussi bien le contremaître et le propriétaire-gérant que l'administrateur, nous obtenons une indication sans doute plus conforme à la réalité de la multiplication de telles fonctions. Les résultats de cette agrégation sont portés au tableau 4.

TABLEAU 4

Détenteurs d'un pouvoir sur le travail selon les catégories occupationnelles retenues, Québec, 1951, 1961 et 1971

	1951	1961	1971
	('000)	('000)	('000)
Surveillants, contremaîtres et propriétaires-gérants (en 1971)			
— cols bleus	24	33	56
— cols blancs	2	3	72
Administrateurs et directeurs	108	138	103
Total	134	174	231

Source : cf. tableau 1.

La seule computation significative est évidemment celle qui apparaît au total qui nous indique que le taux d'augmentation de toutes les fonctions *managériales* et de direction est passé de 23% de 1951 à 1961 à 29% de 1961 à 1971.

14. « Les chefs de succursales ou de rayons des grands magasins à succursales multiples, les gérants de ces magasins, les gérants de super-marchés et les directeurs de motels ou d'hôtels faisant partie d'une chaîne ne sont pas classés dans le grand groupe 11 (i.e. avec les directeurs de grandes compagnies, les hauts-fonctionnaires, etc.) puisqu'ils sont surtout chargés d'exécuter les décisions prises par la direction. Ils sont donc classés comme surveillants dans les sous-groupes topiques » Cf. : *La classification des professions. Recensement du Canada, 1971, inspirée de la classification et dictionnaire canadiens des professions*, Ottawa, B.F.S., mai 1971, catalogue 12-536, F, vol. 1, p. 10. Par ailleurs ce phénomène peut sans doute servir en partie à expliquer pourquoi la part des occupations « managériales » à l'intérieur des commerces et des services n'a pas augmenté de 1951 à 1961 comme l'a relevé Sylvia Ostry dans la citation donnée plus haut.

La baisse du nombre d'administrateurs et de directeurs en 1971 refléterait donc le double processus de la centralisation du pouvoir sur les procès de travail entre les mains d'un nombre de plus en plus restreint de détenteurs de pouvoirs d'une part, la multiplication des fonctions subalternes de supervision et de contrôle de l'autre. La déqualification au travail serait donc un élément qui affecterait toutes les catégories occupationnelles et non pas uniquement les travailleurs manuels ou les travailleurs intellectuels bien que, pour tel ou tel exécutant, le passage à une fonction subalterne de surveillance puisse apparaître, sur le plan individuel, comme promotion.

3. LES PRINCIPALES TRANSFORMATIONS DANS LA STRUCTURE OCCUPATIONNELLE

Nous allons maintenant chercher à cerner de plus près les transformations intervenues dans la structure occupationnelle de la main-d'œuvre afin de dégager les grandes tendances de son évolution au cours de la période envisagée.

TABLEAU 5

*La structure occupationnelle de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus,
cols bleus, Québec, 1951, 1961 et 1971*

	1951		1961		1971	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%
<i>activités primaires</i>						
— agriculture	195	23.4	133	15.3	78	9.9
— pêche et abattage	40	4.8	35	4.1	22	2.8
— mines	12	1.4	13	1.5	12	1.5
— transport	93	11.1	97	11.3	86	10.9
— construction	91	10.9	108*	12.6	126	15.9
<i>activités secondaires</i>						
— manœuvres et activités non déclarées **	107	12.8	93	10.9	50	6.3
— fabrication et mécanique	297***	35.6	377*	44.1		
— traitement et usinage des matières premières ; fabrication et montage des produits finis					350	52.7
— manutention et secteurs connexes					39	
— conduite de machines, etc.					28	
Total	836	100.	856	100.	791	100.

Sources : cf. tableau 1.

* Ce chiffre est disponible en 1961 uniquement pour la division industrielle dans son ensemble, incluant cols blancs et cadres ; nous avons supposé ici une progression linéaire, entre 1951 et 1971 et réduit d'autant le nombre sous le titre « fabrication et mécanique ».

** Les « activités non-classées » en 1971 comprennent essentiellement les manœuvres, bien que des manœuvres doivent avoir été inclus ailleurs.

*** Comprend 15,000 personnes regroupées sous le titre « éclairage et énergie électrique » en 1951, titre qui disparaît par la suite.

LES COLS BLEUS

Le tableau 5 présente une décomposition des occupations des cols bleus en quatre sous-groupes : 1) les activités dites « primaires » comprenant l'agriculture, la pêche et l'abattage, les mines ; 2) les travailleurs des transports ; 3) ceux de la construction ; 4) les manœuvres et les travailleurs des activités dites « secondaires » ou de transformation. Ces sous-groupes sont suffisamment larges et ne posent pas de très grandes difficultés sur le plan de la comparabilité d'un recensement à l'autre.

On peut tirer de ces juxtapositions deux considérations importantes : *premièrement*, la baisse accélérée des occupations « primaires » sauf dans les mines où le nombre de travailleurs reste à peu près le même ; *deuxièmement*, l'augmentation du nombre des travailleurs manuels de la construction et dans les activités « secondaires ». En effet ces activités regroupaient 404,000 travailleurs, soit 48.4% des cols bleus en 1951, 470,000 travailleurs, soit 55.0% en 1961, puis 467,000 soit 59.0% en 1971, tandis que la part des travailleurs du « primaire » tombe de 29.6% à 20.9% puis à 14.2% aux mêmes dates. Ces déplacements illustrent clairement le processus de la destruction des rapports pré-capitalistes de production dans l'agriculture et l'insistance mise sur l'augmentation de la productivité des travailleurs manuels du secteur secondaire, puisque leur nombre augmente de 15.5% en vingt ans. Il apparaît donc que la baisse absolue du nombre total des cols bleus ne doit pas être interprétée comme un indice de la libération sociale des tâches manuelles grâce au développement technique puisque malgré tel développement le nombre des ouvriers du secteur de la transformation n'est tombé que de 3,000 en dix ans. Relevons surtout que cette baisse du nombre des travailleurs dans le secteur secondaire indique plutôt l'affaiblissement de la structure industrielle du Québec lié à la baisse d'investissements dans ce secteur. En effet, il est intéressant de relever, pour établir la comparaison, qu'en Ontario, de 1961 à 1971, le nombre des travailleurs manuels cols bleus a augmenté de 17.2% passant de 1,059,000 à 1,242,000. Ces chiffres constituent un indice important du déplacement des activités secondaires et de leur concentration dans la partie la plus riche du Canada.

LES COLS BLANCS

L'augmentation du nombre des cols blancs a été de l'ordre de 97.4% sur vingt ans au Québec et près de la moitié (47.6%) de cette augmentation est causée par le gonflement des activités administratives (vg. tableau 6).

Les taux d'augmentation s'établissent à 109% pour les employés de bureaux, 127.3% pour les employés des commerces et seulement 67.4% pour les travailleurs des services de 1951 à 1971. Pour établir un point de comparaison, indiquons au passage que si le nombre des cols blancs a augmenté de 42.3% au Québec de 1961 à 1971, il a augmenté de 51.4% en Ontario, passant de 837,000 à 1,267,000 sur la même période. Comme l'indique le tableau 7, ce n'est pas tant la structure occupationnelle des cols blancs, mais bien celle des cols bleus qui diffère en Ontario de celle du Québec et ce, pour l'année 1961.

TABLEAU 6

*La structure occupationnelle de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus,
cols blancs, Québec, 1951, 1961 et 1971*

	1951		1961		1971	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%
— employés de bureaux	149	38.2	220	40.7	347	45.1
— communications	17	4.5	18	3.3		
— commerce	81	22.8	105	19.4	197	25.6
— finance	8					
— services	135	34.6	198	36.6	226	29.3
Total	390	100%	541	100%	770	100%

Sources : cf. tableau 1.

TABLEAU 7

*La structure occupationnelle de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus,
travailleurs manuels, cols bleus et cols blancs, Ontario, 1961 et 1971.*

	1961		1971	
	('000)	%	('000)	%
COLS BLEUS :				
<i>Activités primaires</i>				
— agriculture	172	16.2	143	11.5
— pêche et abattage	18	1.7	12	1.0
— mines	26	2.5	20	1.6
— transports	111	10.5	121	9.8
— construction *	179	16.9	209	16.8
<i>Activités secondaires</i>				
— fabrication et mécanique				
— traitement, usinage, etc.	553	52.2	737	59.3
— conduite de machines				
Total :	1,059	100%	1,242	100%
COLS BLANCS :				
— employés de bureau	357	45.6	590	46.6
— communications	25			
— commerce	160	19.1	321	25.3
— services	295	35.3	356	28.1
Total :	837	100%	1,267	100%

Sources : *Recensement de 1961*, cat. 94-503 et *Recensement de 1971*, cat. 94-725, p. 8-135 sq.

* Nous avons appliqué le rapport des travailleurs de la construction au Québec et en Ontario en 1971 sur les données de 1961 pour obtenir le nombre des travailleurs de la construction en Ontario en 1961.

En effet, les parts relatives des trois sous-catégories de cols blancs retenues sont à $\pm 1.5\%$ les mêmes en Ontario et au Québec tant en 1961 qu'en 1971, tandis que chez les cols bleus les plus grandes différences se retrouvent en 1961 alors qu'en 1971 l'importance des sous-catégories est à peu près la même à $\pm .9\%$ près.

Néanmoins, cette comparaison des structures occupationnelles n'établit pas les transformations subies par elles. Si nous regardons maintenant les taux de croissance de chacune des sous-catégories retenues sur la base du taux de croissance moyen nous aurons une idée de l'ampleur des aménagements intervenus dans le marché des travailleurs manuels. Le résultat de ces calculs figurent au tableau 8.

TABLEAU 8

*Taux de croissance des sous-catégories de travailleurs manuels,
Québec 1951-61 et 1961-71, Ontario 1961-71*

	QUÉBEC		ONTARIO
	1951-1961	1961-1971	1961-1971
<i>Cols bleus :</i>			
— activités primaires	- 27.0	- 38.1	- 19.0
— transport	+ 4.3	- 11.3	+ 9.0
— communication	+18.7	+16.7	+16.8
— activités secondaires	+16.3	- 0.6	+33.3
<i>Cols blancs :</i>			
— employés de bureau	+ 43.8	+45.8	+54.4
— commerce	+18.0	+87.6	+100.6
— services	+46.7	+14.1	+20.7
Taux moyen	13.9%	11.7%	32.3%

Sources : tableaux 6, 7 et 8 *supra*.

Les manipulations effectuées au tableau précédent illustrent les transformations intervenues dans les taux de croissance d'une période à l'autre sur la base de taux de croissance moyen de la période envisagée. Si le taux de croissance des effectifs des travailleurs manuels est de 13.9% de 1951 à 1961, il tombe à 11.7% de 1961 à 1971 au Québec tandis qu'il grimpe à 32.3% en Ontario.

Malgré des taux moyens de croissance faibles, la structure occupationnelle du Québec a connu des bouleversements importants dont la caractéristique dominante est sans contredit la baisse des activités primaires chez les cols bleus et l'augmentation de l'ensemble des activités des cols blancs, cette dernière étant plus rapide de 1961 à 1971 qu'elle ne l'était de 1951 à 1961. Mais un élément des plus significatifs auquel nous faisons allusion ci-dessus est la différence entre l'Ontario et le Québec pour les années 61 à 71 : non seulement la baisse des activités primaires est beaucoup moins prononcée là-bas, mais l'ensemble des autres activités voient leurs effectifs croître beaucoup plus rapidement sauf dans la sous-catégorie des communications. Il apparaît aussi que les transformations structurelles subies sont plus importantes au Québec qu'en Ontario tant chez les cols bleus que chez les cols blancs.

LES TRAVAILLEURS INTELLECTUELS, LES PROFESSIONNELS ET LES ADMINISTRATEURS ET DIRECTEURS

L'analyse de la catégorie des travailleurs intellectuels doit être juxtaposée à celle des professionnels et des administrateurs puisque les occupations retenues dans l'une ou l'autre fondent l'extension ou la contraction que connaissent toutes ces catégories. Pour démarquer ces groupes nous avons retenu comme premier critère l'existence d'une corporation constituée qui détient le monopole du contrôle sur la pratique ; néanmoins ce critère est insuffisant pour deux raisons : 1. certaines corporations régissent des activités professionnelles nouvelles comme la psychologie ou le travail social dont l'extension ne peut pas être établie sur toute la période envisagée tandis que d'autres ont vu leur pouvoir sur la profession décroître sérieusement depuis quelques années comme c'est le cas pour les infirmières ; 2. le fait d'être professionnel n'implique pas nécessairement que l'individu travaille à son propre compte ; avec l'extension des bureaucraties tant privées que publiques, on assiste au développement du salariat chez les professionnels et les administrateurs comme chez les travailleurs intellectuels ainsi que nous l'avons déjà vu. En conséquence, nous avons appliqué un second critère, sans doute plus arbitraire, afin de faciliter la comparabilité des données ; ce critère est l'existence traditionnelle de la corporation au moment du recensement de 1951. Sur les 26 occupations formant le groupe des professionnels cette année-là, cinq sous-groupes ont été retenus : 1. les architectes ; 2. les ingénieurs ; 3. les juges, magistrats, avocats et notaires ; 4. les dentistes ; et 5. les médecins et chirurgiens. Parmi ceux qui ont été laissés de côté et inclus avec les travailleurs intellectuels à cause de la réserve indiquée ci-dessus, il y a les comptables et les infirmières graduées.

Le problème d'une décomposition adéquate se pose ici comme il s'est posé plus tôt concernant les vendeurs spécialisés. En fait, au recensement de 1971 les comptables sont inclus avec les directeurs et administrateurs sous le titre « professions reliées à la direction et à l'administration », tandis qu'en 1951 ils sont groupés avec les professionnels. Il y a forcément dédoublement dans les cas limites : est-ce que l'administrateur perd son titre de professionnel du fait qu'il détient une fonction de direction ? C'est dans un cas semblable que l'on voit combien le critère de l'homogénéité du travail exercé se révèle difficile d'application. À cet égard, l'inclusion effectuée en 1971 nous apparaît plus cohérente puisqu'elle tient compte d'un rapport de pouvoir même s'il ne s'exerce pas directement sur un ou des procès de travail ; mais en était-il ainsi en 1951 ? Il est bien évident qu'avec l'extension du salariat certaines occupations qui étaient autrefois détenues par des travailleurs indépendants ou encore des professionnels indépendants se trouvent intégrées dans une hiérarchie de pouvoir spécifique. La question de la situation objective par rapport aux moyens de production devient donc une question de hiérarchisation de pouvoirs en même temps qu'une question de dépendance plus ou moins relative par rapport à cette hiérarchie. La détention d'un titre ou d'un diplôme n'est pas un indicateur suffisant ; c'est pourquoi il n'est pas possible d'établir dans tous les cas des distinctions *objectives* satisfaisantes entre travailleurs intellectuels, professionnels et directeurs-administrateurs de sorte que nous avons dû nous rabattre sur des distinctions *descriptives*.

Si l'on est fondé d'exclure des travailleurs manuels salariés tous ceux qui détiennent directement ou indirectement un pouvoir sur des moyens de production soit matériels — machinerie, bâtiments, etc. — soit immatériels — savoir, technique, etc. —, on ne peut néanmoins inclure tous les travailleurs intellectuels sans distinctions dans une seule catégorie résiduelle. Nous avons établi une catégorie de travailleurs intellectuels comprenant quatre types d'occupations : 1. les spécialistes ; 2. les techniciens ; 3. les enseignants ; et 4. le clergé.

Certains travailleurs de ces sous-groupes subissent le poids de l'intensification des rapports de pouvoir sur les procès de travail soit parce qu'ils sont soumis dans ces rapports comme les techniciens et les enseignants, soit parce qu'ils peuvent soumettre les autres, tandis que d'autres parviennent à conserver une autonomie sur leur procès de travail. Toutefois, malgré ce processus d'intensification des procès de travail, on ne peut pas parler ici de prolétarianisation comme on serait fondé à le faire pour certains travailleurs manuels — cols blancs, les employés de bureau par exemple ; en ce sens, l'appellation « travailleur » ne doit pas être entendue comme synonyme de « classe ouvrière » ou encore de « prolétariat », elle indique plutôt l'insertion dans un rapport *social* de travail tandis que le professionnel s'insérerait dans un rapport individuel ou individualisé de travail ¹⁵.

TABLEAU 9

La structure occupationnelle de la main-d'œuvre âgée de 15 ans et plus, travailleurs intellectuels, administrateurs et professionnels, Québec, 1951, 1961 et 1971.

	1951		1961		1971	
	('000)	%	('000)	%	('000)	%
Travailleurs intellectuels (total) :	96	43.6	154	48.4	235	60.9
— spécialistes	13	5.9	15	4.7	18	4.7
— techniciens	26	11.8	55	17.3	111	28.8
— enseignants	40	18.1	60	18.9	98	25.4
— clercs (religieux, etc)	14	6.4	14	4.4	7	1.8
— autres	3	1.4	10	3.1	1	0.2
Administrateurs et directeurs	108	49.1	138	43.4	103	26.7
Professionnels	16	7.3	26	8.2	48	12.4
Total :	220	100%	318	100%	386	100%

Sources : cf. tableau 1.

15. Indiquons à cet égard que la distinction établie entre travailleur intellectuel et professionnel n'implique nullement que le professionnel ne fasse pas partie des travailleurs intellectuels mais démarque plutôt la nature politique de l'autonomie sur le procès de travail que fonde l'existence d'une corporation constituée. Cette distinction s'avère dès lors intéressante dans la perspective d'une analyse globale des classes sociales, projet qui n'entre pas dans le cadre du présent travail. En effet, la corporation constitue une survivance d'un mode pré-capitaliste de production dont l'existence est de plus en plus battue en brèche avec l'extension du salariat.

En effet, le travailleur intellectuel salarié est directement intégré dans la hiérarchie des rapports sociaux de production en tant que partie d'un travail collectif concourant à une production sociale déterminée, alors que le professionnel salarié n'est intégré qu'indirectement dans de tels rapports — le médecin d'entreprise, par exemple — de sorte qu'il échapperait à la structure du pouvoir sur le travail — à moins évidemment, qu'il ne soit administrateur ou directeur —, alors que le travailleur intellectuel salarié n'y échapperait pas.

Compte tenu de ces remarques, le tableau 9 n'apporte que peu d'éléments nouveaux par rapport à ce qui a été dit antérieurement. Nous pouvons toutefois relever que le nombre des occupations techniques augmente plus rapidement que celui des spécialistes. Nous avons inclus dans ce groupe notamment les comptables, actuares, statisticiens, chimistes, économistes et programmeurs aux recensements de 1951 et 1961 ; viennent s'y ajouter les autres spécialistes en sciences sociales — sociologues, psychologues, etc. — et en sont retranchés les comptables compris dans le groupe de professions reliées à l'administration en 1971. La majeure partie des techniciens regroupe agronomes, infirmières et journalistes en 1951 avec, en plus, les techniciens médicaux et assistants sociaux en 1961, tandis qu'en 1971 les techniciens comprennent, outre ces occupations, les biologistes et technologues, les travailleurs dans le domaine de la bibliothéconomie, les conseillers en orientation pédagogique, les dessinateurs, les producteurs et directeurs de production dans les « arts d'interprétation et audio-visuels », etc., bref une foule d'occupations techniques nouvelles. Mais, répétons-le, faute d'autres critères de distinction, la dichotomie spécialistes-techniciens n'a de valeur qu'indicative et, en ce sens, tout ce qu'elle permet d'avancer en définitive c'est qu'avec le développement technologique, le sous-groupe dans son ensemble connaît un taux d'augmentation de ses effectifs de l'ordre de 230% de 1951 à 1971, ce qui est de loin l'augmentation la plus importante tant chez les travailleurs intellectuels, les administrateurs que chez les professionnels.

CONCLUSION

L'analyse de la composition occupationnelle de la main-d'œuvre est parfois donnée comme un indicateur du développement économique et de l'évolution de la structure sociale d'un pays¹⁶. Cette relation est fondée, entre autres choses, sur le postulat selon lequel une société est d'autant plus développée que son marché du travail est sensible aux fluctuations de la loi de l'offre et de la demande pour les produits finis. Dans cette perspective, le développement est donné comme une réponse à une double exigence : premièrement, la capacité du marché du travail de s'adapter aux exigences du marché des marchandises ; deuxièmement, la capacité du marché du travail de s'adapter à l'impératif de l'augmentation de la productivité lui-même inscrit dans l'implantation de technologies nouvelles.

Parallèlement, ainsi que l'a relevé Harry Braverman, ce type de développement lié à la nécessité de l'accumulation du capital se présente pour le travailleur

16. Par exemple, voir : Ostry, Sylvia, *The Occupational Composition of the Canadian Labour Force*, op. cit., p. 1.

comme la soumission à une double exigence : premièrement, la redistribution d'une occupation à l'autre quand ce n'est pas d'une industrie ou d'une entreprise à l'autre ; deuxièmement, la transformation continue du procès de travail à l'intérieur de chaque branche d'industrie¹⁷.

Cette double articulation est essentielle pour comprendre le fondement concret des transformations que connaît la structure occupationnelle en tant que réponse à l'impératif de l'accumulation capitaliste d'une part, le fondement concret de la détérioration des conditions de travail en tant que réponse à l'impératif de l'exploitation capitaliste de l'autre.

Enfin, la contradiction entre classe dominante et classe dominée fondée sur la situation juridico-politique d'une classe ou d'une fraction de classe par rapport aux moyens de production permet d'expliquer les transformations subies tant à l'intérieur des procès de travail, que les changements intervenus dans la structure occupationnelle, c'est-à-dire le double processus de l'extension et de l'intensification des rapports capitalistes de production qui est la condition première et dernière de la croissance capitaliste.

Cette approche pose donc au départ une relation étroite entre ce qui se passe dans les procès de travail et ce qui se passe sur le marché du travail, alors que la littérature économique ou sociologique dissocie souvent les deux questions et relègue l'analyse afférente aux conditions dans lesquelles un travail s'exerce à la psychologie ou à la sociologie industrielle.

Dans ces conditions, puisque la contradiction au niveau des procès de travail n'est pas fondée sur un rapport de pouvoir, rien ne saurait impliquer par conséquent que les changements intervenus dans la structure du marché du travail soient liés de quelque façon à l'exercice d'un pouvoir économique quelconque. On parlera plutôt d'adaptation d'un ou de plusieurs marchés de travail aux pressions conjuguées de l'offre et de la demande sans préciser qui demande quoi et pourquoi et qui offre quoi et comment ?

Dans cette perspective et en se fondant sur les catégories occupationnelles telles qu'elles sont manipulées d'un recensement décennal à l'autre, les transformations dans la composition occupationnelle de la main-d'œuvre affectent certains types d'occupations plutôt que la nature véritable des rapports juridico-politiques en présence. On relèvera alors, comme indicateur du développement économique-social, le rapport du nombre des cols bleus sur celui des cols blancs : plus ceux-ci sont nombreux par rapport à ceux-là, plus la société en question serait avancée techniquement et économiquement, donc socialement ; c'est le phénomène de la « tertiarisation » que connaîtraient les sociétés développées à l'heure actuelle¹⁸.

À l'encontre de ces thèses sur le progrès social, nous avons cherché à reprendre quelques hypothèses avancées dans des travaux récents sur les classes sociales et parmi les résultats auxquels nous sommes parvenus, deux méritent de retenir l'attention : *le premier* est l'extension des occupations manuelles et « managériales » d'une part, l'extension des occupations des spécialistes et techniciens de l'autre, qui constituent sans doute le phénomène dominant dans l'évolution de la

17. Braverman, Harry, *op. cit.*, p. 8 et 9.

18. Pour une critique de cette notion, voir : Baudelot, Christian, Roger Establet et Jacques Malemort, *op. cit.*, p. 57 à 70.

structure occupationnelle dans les économies capitalistes développées. Cet élément est important à plusieurs égards, notamment parce qu'il permet de dissiper une ambiguïté face à ce qui apparaît parfois comme la libération des tâches manuelles fondée sur la technologie moderne : en effet il ne semble pas y avoir de tendance à une économie sociale de temps de travail manuel puisque l'on assiste bel et bien à une croissance des occupations manuelles qui semble aller de pair avec la croissance des occupations intellectuelles liées à la technologie et au développement de sciences nouvelles ; *le second* est la tendance au renversement du rapport du nombre des cols bleus sur celui des cols blancs qui, loin d'indiquer une transformation dans la nature des tâches manuelles assumées, dénote plutôt une concentration des tâches productives en Ontario, concentration liée à la concentration du capital productif dans cette province. Malgré que la structure occupationnelle se développe et croisse beaucoup plus rapidement en Ontario qu'au Québec, les aménagements et transformations infra-structurels sont beaucoup plus importants au Québec que là-bas ; il ressort de ceci que la main-d'œuvre québécoise est plus mobile et davantage contrainte de l'être que la main-d'œuvre ontarienne : la baisse du nombre des travailleurs manuels cols bleus, c'est-à-dire des travailleurs productifs, trahit l'affaiblissement de la structure industrielle du Québec liée à la concentration industrielle en Ontario. Soulignons enfin, pour terminer, que la principale difficulté que soulève la manipulation des données de recensement est sans doute liée à la manière même dont sont établis les questionnaires de base administrés à la population où le souci de précision statistique prend la forme d'une décomposition extrême des types d'occupations au détriment d'une hiérarchisation des postes à l'intérieur d'une entreprise.

Magaud a pertinemment critiqué la rationalité qui fonde ces nomenclatures où la description de la tâche assumée l'emporte sur la fonction occupée dans une structure de pouvoir¹⁹. Il devient dès lors pratiquement impossible de résoudre un problème aussi important que celui de la substitution des fonctions liées à la fragmentation de tâches précises. En effet, avec le développement technologique, on assiste à la croissance de fonctions subalternes, au remplacement des ingénieurs par les techniciens notamment,²⁰ et ce phénomène de hiérarchisation-déqualification est complètement occulté par l'utilisation d'un schéma de référence fondé sur l'homogénéité du travail assumé. Une telle nomenclature confond au départ la division sociale et la division technique du travail et masque par le fait même la fonction de la seconde dans l'établissement et le maintien de la première : si la division sociale du travail établit la distinction entre classes sociales, la division technique assigne à *chaque* agent ou groupe d'agents une fonction et une place déterminée au niveau d'un procès de travail dans des rapports de production donnés. En d'autres mots, si la division sociale est fondée sur la propriété des moyens de production, la division technique est fondée sur le pouvoir d'assigner à l'intérieur d'une entreprise ou d'un appareil, à *un ou des individus*, une fonction précise, déterminée et délimitée dans la mise en œuvre de ce capital social que sont les moyens de production. La division technique passe donc par l'exercice des pouvoirs qui relèvent de ce que l'on appelle communément les droits de la gérance. La contradiction entre classe dominante et classe dominée donnée dans les rapports

19. Magaud, *op. cit.*, p. 16-18.

20. Baudelot, Estabiet et Malemort, *op. cit.*, notamment p. 136 à 149.

juridiques et économiques d'appropriation doit donc se répercuter au niveau de chaque procès de travail, dans l'assignation à un individu d'une fonction spécifique.

La division technique a comme résultat premier de dissoudre la division sociale dans la multiplicité des hiérarchies, des postes et des descriptions de fonctions. En fait, la division technique du travail fonde la négation du caractère social du pouvoir exercé au niveau des procès de travail en dissolvant les rapports sociaux de production dans un ensemble de relations interpersonnelles concourant à une production donnée.

Dans ces conditions, la division technique apparaît comme une nécessité sociale liée au maintien et à l'extension de l'accumulation de marchandises et occulte, de ce fait, le caractère essentiellement social de l'activité de production elle-même, c'est-à-dire la division sociale du travail au niveau des rapports de production.

En établissant l'implantation de technologies nouvelles au centre de la détermination des bouleversements que connaît le ou les marchés du travail, c'est donc la division technique que l'idéologie libérale établit *en tant que division sociale nécessaire*. C'est ainsi qu'apparaît dans toute sa vanité l'exercice intellectuel qui consiste à tenter de démarquer les classes sociales à partir de cet outil *technique* qu'est le recensement dans cette mesure même où l'on considère que la nécessité de la division technique fonde *de facto* son caractère social.

Pour briser cette détermination univoque, il importe alors de rétablir le statut théorique et empirique de la division sociale du travail, c'est-à-dire de démarquer le caractère a-social de la division technique du travail en insérant le rapport de pouvoir au centre même de l'analyse.

À cet égard, la distinction entre travail manuel et travail intellectuel devrait permettre d'articuler la division sociale sur la division technique en tant que rapports de pouvoir sur les procès de travail d'une part, en tant qu'appropriation de l'épargne de temps de travail manuel que la rationalisation de la production peut fonder de l'autre.

Cette articulation implique deux choses : d'abord, que le travail intellectuel est le point névralgique, le processus par lequel l'épargne de temps de travail manuel est théorisée, puis implantée dans les faits, c'est la division technique du travail ; ensuite, que l'épargne de temps social ainsi réalisée est appropriée, au niveau même des rapports de production, sous la forme de pouvoirs ou de droits non seulement sur le travail, mais aussi sur la production dans son ensemble, c'est la division sociale du travail. La distinction entre travail manuel et travail intellectuel apparaît sous un aspect comme division technique du travail, comme une contradiction entre l'élaboration et l'exécution mieux, comme une appropriation d'informations auparavant détenues par les exécutants en vue d'augmenter la quantité physique de la production elle-même, sous un autre aspect, comme fondement du pouvoir exercé sur les procès de travail par les propriétaires et/ou possesseurs des moyens de production.

Malheureusement, l'étude d'une structure occupationnelle masque tous ces rapports susceptibles d'établir la fragmentation des tâches, la déqualification des fonctions, la substitution des postes de travail et fait apparaître la division du travail comme une simple juxtaposition d'agents ou d'individus concourant à une production quelconque.

Par ailleurs, il est bien évident que la recomposition des cohortes sous les catégories de travailleurs manuels, travailleurs intellectuels, etc., ne peut d'elle-même révéler les processus en question sinon montrer quelques-uns de leurs effets sociaux. Il faudrait, pour y parvenir, manipuler d'autres variables. La syndicalisation est une de ces variables qui permet d'établir *ex post facto* à la fois le développement d'une socialisation des rapports de production et la résistance aux processus dynamiques de déqualification ou de substitution des postes de travail. Le parti des travailleurs, là où il existe, permet d'établir la conscience et la stratégie politique face à ces transformations.

Pour dépasser le niveau des études sur la stratification sociale et pour déboucher sur l'analyse des classes, il faut pouvoir articuler la division technique du travail, telle qu'elle peut être donnée dans une structure occupationnelle, sur une division sociale du travail. Les catégories occupationnelles utilisées dans le présent essai prétendent constituer une première démarche dans ce sens, mais seule l'insertion de facteurs politiques et idéologiques dans cette articulation de la division technique et de la division sociale est susceptible de fonder l'analyse des classes dans une conjoncture donnée. À cette condition seulement, une analyse de la structure occupationnelle peut servir de fondement à une recherche portant sur les classes sociales.

RÉSUMÉ

Utilisant les données des recensements fédéraux décennaux, l'auteur tente d'établir les grandes lignes de l'évolution de la structure occupationnelle au Québec de 1951 à 1971, à partir des quatre catégories occupationnelles suivantes : les travailleurs manuels, les travailleurs intellectuels, les administrateurs et les professionnels. Il ressort d'une telle manipulation que l'évolution de la société vers une libération du travail manuel est loin d'être acquise dans la mesure où l'on assiste plutôt à la multiplication des fonctions subalternes d'exécution en même temps qu'à la croissance des fonctions de surveillance. Par ailleurs, au delà de ces transformations, ce sont en même temps les problèmes empiriques que pose l'étude des classes sociales qui sont ici abordés.

SUMMARY

Using the data contained in the federal government's ten-yearly census reports, the author attempts to outline the changes in occupational structures in Quebec between 1951 and 1971. The four following occupational categories were the basis for his analysis : manual laborers, white-collar workers, administrators, and professionals. Using these criteria he concludes that elimination of manual labor in society is far from being realized insofar as the number of subordinate occupations is multiplying as fast as the growth of supervisory positions. Moreover, above and beyond these transformations, the problems inherent in the study of social classes are dealt with here.

RESUMEN

El autor utiliza los datos de los censos federales decenales y trata de establecer los grandes rasgos de la evolución de la estructura ocupacional de Quebec ; entre los años 1951 y 1971. Lo hace a partir de las cuatro categorías ocupacionales siguientes : los trabajadores manuales, los trabajadores intelectuales, los administradores y los profesionales. El resultado de tal manipulación es que la evolución de la sociedad hacia una liberación del trabajo manual está lejos de ser adquirida en la medida que asistimos más bien a la multiplicación de las funciones subalternas de ejecución de igual manera que al crecimiento de las funciones de vigilancia. Por otra parte, más allá de esas transformaciones, son al mismo tiempo abordados los problemas empíricos que plantea el estudio de clases sociales.